

avoient signé la Lettre , retraçerent leur signature , en se soumettant pleinement à mon Ordonnance ; Et j'ai été informé , que dans differens Dioceses cette Instruction avoit eu le même succès.

A la fin du mois d'Octobre , je donnai mon Mandement , pour renouvellement des pouvoirs de prêcher & de confesser ; Je fixai le terme de 4. mois pour les Prêtres Seculiers & Reguliers de la Ville , & de la Ban-Lieuë de Paris , pendant lesquels tous les Confesseurs seroient obligez de se presenter devant les Examineurs , que je choisiss pour ce discernement important ; Et à l'égard des Prêtres de la Campagne , afin de ne les point obliger à venir en Ville pendant la rigueur de l'Hyver , je remis cet examen au tems de l'Eté. En publiant ce Mandement , j'avois suivi ce que mon Predecesseur avoit fait à son avenement à l'Archevêché de Paris ; Ce que j'avois fait moi-même à Marseille & à Aix , & ce que tout Evêque observe ordinairement , pour connoître les mœurs , les talens & la Doctrine de ceux à qui il confie le Ministère le plus redoutable , & le plus saint que des hommes puissent exercer ; Je ne pouvois d'ailleurs ignorer , qu'il y avoit dans les Paroisses de Paris & dans celles de la Campagne un certain nombre de Prêtres étrangers renvoyez de leurs Dioceses , ou qui s'en étoient eux-mêmes éloignez pour se soustraire à l'obéissance qu'ils devoient à leur Evêque , nouveau motif qui m'obligeoit à prendre des précautions dans le commencement de mon Episcopat , pour le choix de ceux qui devoient travailler sous mes ordres.

Ces Ordonnances , quelques necessaires , quelques sages , quelques moderées qu'elles fussent , n'étoient pas du goût des adversaires de la Bulle ; Il n'en a pas fallu d'avantage pour qu'à cette occasion il se soit élevé un orage contre moi ; On a répandu contre mon Instruction, differens Libelles anonymes , dans lesquels